



Avant que ça déraile! vise à mobiliser les jeunes autour d'un projet novateur, leur permettre de prendre la parole sur la place publique, de participer à la vie politique et de vivre une expérience enrichissante d'engagement communautaire et de dépassement de soi; le tout pour encourager les Québécois à adopter de saines habitudes en matière de transport

Autorisation parentale

Les jeunes de moins de 18 ans doivent obligatoirement remplir cette autorisation qui doit être signée par un parent ou une personne responsable.

Tout jeune mineur n'ayant pas rempli cette autorisation se verra refuser sa participation à l'activité.

Autorisation parentale pour participer à l'activité *Avant que ça déraile!* L'action citoyenne à vélo 2012.

* Je soussigné(e) _____,

* père-mère-responsable du jeune _____,

l'autorise à participer à *Avant que ça déraile!* L'action citoyenne à vélo 2012 d'ENvironnement JEUnesse, la fin de semaine du 11 et 12 février 2012 et reconnaît avoir lu le formulaire d'inscription.

* **Signature :** _____

* **Date :** _____

*Les sections avec un * sont obligatoires*

Notez que l'autorisation parentale (pour les moins de 18 ans) doit être imprimée et remplie à la main, puis envoyée par télécopieur, par la poste ou remise en personne au bureau d'ENvironnement JEUnesse : ENvironnement JEUnesse, Maison du développement durable, 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 400, Montréal, (Québec), H2X 3V4. Numéro de télécopieur : 514-254-5873